

076-217605419-20260702-DELIB2026000042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Affichage : 09/07/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 2 juillet 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19	Nombre de Membres présents à la séance 13	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 17
--	--	---

Date de la convocation : 25 juin 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 2 juillet à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Marion AUBRY, Madame Claire BEAUFILZ, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Madame Sylviane DEVILLERS, Monsieur Rémy JAMES, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Philippe MACÉ, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Gérardine SAHUT, Madame Sandrine SAMSON et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés : Madame Claude BOULIER a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Antoine DELESTRE, Monsieur Arnaud DESANNAUX, Madame Annick KOECHLER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Annie LECOQ a donné pouvoir à Madame Sandrine SAMSON, Monsieur Jérôme LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane DEVILLERS a été nommée secrétaire de séance.

2026 042 – DÉPLACEMENT ET REMPLACEMENT DE CAMÉRAS DE VIDEOSURVEILLANCE-DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'en prévision du déménagement de la mairie, il est nécessaire de déplacer les équipements de vidéosurveillance de la mairie actuelle vers le manoir.

De plus, il ajoute que les caméras actuelles ne permettent pas une lecture nocturne de l'image. Il propose donc d'en remplacer trois.

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter les devis obtenus :

- Déplacement des caméras : 6 703,00 € HT
- Remplacement de 3 caméras : 6 644,00 € HT

Soit un montant prévisionnel de travaux de 13 347,00 € HT.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention auprès du Département et de l'État (au titre de la DETR), afin de financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise les travaux de déplacement et remplacement de caméras pour un montant estimé de 13 347,00 € HT.**
- **Autorise le Maire ou son représentant à solliciter les subventions pour réaliser lesdits travaux auprès du Département et de l'État ainsi que de tous partenaires susceptibles de contribuer au financement de cette opération,**
- **Précise que cette dépense est inscrite au budget 2026.**

La secrétaire de séance, Sylviane DEVILLERS



Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

